Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 14 DECEMBRE 1849. No. 25.

CONCILE DE VIENNE.

(Voir le N°. 17.)

Vos évêques assemblés, unis dans une sainte concorde, bien qu'appartenant aux races nationales les plus diverses et vous parlant en différentes langues, vous prient et vous exhortent dans l'Esprit saint, avec cette voix qui à la première Pentecôte se fit entendre dans toutes les langues; ne vous laissez pas éblouir par les paroles subtiles et par les artifices de ces séducteurs du peuple. Aimez vos nations, votre pays et votre langue; mais n'oubliez pas que *toute la terre est au Seigneur* (Ps. XXIII. 1.), qu'en toutes les langues du monde on lui adresse journellement cette prière: "Notre Père, pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés," et que sa sainte volonté est que les diverses lois et formes du gouvernement ne soient pas un motif de division entre les hommes et les peuples, mais que ceux-ci soient unis extérieurement, comme par la communauté de l'Eglise universelle, ils doivent être intérieurement et spirituellement unis dans la foi et dans la charité.

Un autre moyen de séduction auquel se laissent prendre même les hommes à bonnes intentions et qui veulent le vrai progrès, mais moyen qui sert à voiler artificieusement la haine du christianisme et le projet de son renversement, c'est le cri à l'ordre du jour: "Séparation de l'école (de l'enseignement) et de l'Eglise."

"Laissez les enfants venir à moi et ne les en empêchez pas, car le royaume du ciel est pour eux" (Matth. XIII. 14], dit le Sauveur Jésus-Christ, qui, dans son enfance, avait sanctifié par sa présence l'école du Temple. Et, se fondant sur cette divine parole et cet exemple, l'Eglise bâtissait ordinairement, adossée à la maison de Dieu, l'école des enfants, comme si celle-ci devait-être le vestibule de celle-là, afin que les *petits* qui, par leur baptême, appartenaient au Sauveur, lui fussent amenés au travers, pour ainsi dire, de l'école. A l'enseignement les connaissances nécessaires à la vie terrestre elle alliait des leçons de la crainte de Dieu et de la vie éternelle de la même manière que l'âme s'allie au corps. Maintenant on veut arracher l'un de l'autre, le corps de l'âme, la terre du ciel, l'école de l'Eglise, les petits enfants de Jesus-Christ. "Nous ne laisserons plus les enfants venir à lui, nous les empêcherons." Voilà leur réponse au mot touchant du Seigneur. Décidez vous-mêmes, N. T. C. F., laquelle de ces deux voies vos évêques doivent suivre, s'ils ne veulent pas charger sur leur âme *la meule de damnation* (Matth. XVIII, 6.) dont le Seigneur menace ceux qui détournent de lui les *petits*.

"Mais l'Eglise est ennemie de la science," s'écrient d'autres. A ceux-ci nous répondons: La fausse science, celle qui nie Dieu et sa révélation, et les poursuit de sa haine, ne peut pas plus prétendre à l'estime de l'Eglise et à être accueillie par elle que le faux monnayeur à faire admettre sa contrefaçon par l'essayeur; car l'Eglise a la conscience qu'elle est *la colonne et le fondement de la vérité révélée* (1 T. III, 15.). Mais la science véritable a été de tout temps honorée et cultivée dans l'Eglise. Et comme elle sait que l'unique source de toute vérité est le Dieu de la révélation, qui est à la fois le créateur du monde des esprits et du monde corporel, elle peut dire sans crainte à la science: "Tu médites sur la nature physique, sur l'ordre spirituel et sur l'histoire du passé, espérant y trouver la solution de l'énigme de la vie; ce sont ces choses qui rendent témoignage de *lui*. Médite bien, réfléchis profondément, et tu y trouveras sa puissance éternelle et sa divinité [Rom I, 20], un accord parfait entre la parole révélée et l'œuvre de la création. Quant à moi, je ne saurais laisser modeler sur tes découvertes, qui changent journellement la sainte parole révélée qui m'est confiée en dépôt. Marche en avant assidûment et considérément; je t'attends bien volontiers au but, si tu l'atteins. Je ne mets pas d'obstacle dans ta carrière, respecte de même la mienne, ne trouble pas, ne diffame pas la source sainte qui reconforte des milliers de pélerins dont les forces défailliraient sans elle: car toi, tu n'es pas en état d'étancher leur soif."

Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, vous grands dignitaires, vous dépositaires de l'autorité, vous représentants du peuple, à qui Dieu confie le sort terrestre des nations. Plus que jamais vous avez besoin de sa puissance et de sa sagesse pour tenir les rênes du gouvernement, afin que le char de l'Etat n'aille pas se briser au fond d'un abîme, mais qu'il avance avec sécurité sur la voie ascendante de la liberté et du bonheur public. *Priez pour obtenir la sagesse, et elle vous sera donnée libéralement* [Jacques, 1, 5.]. Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, vous, parents, chefs de famille, instituteurs et supérieurs. Une portion déterminée du terrain du royaume de Dieu est confiée à chacun de vous dans sa sphère et dans ses fonctions. C'est de vous que dépend principalement la qualité des fruits qui doivent y croître. S'ils sont bons et sains, Dieu lui-même sera votre récompense; s'il y vient des ronces et des épines qu'il faudra jeter au feu, ce feu vous consumera tout les premiers.

Vous, grands et riches, l'orage de ce temps vous a maltraités plus que les autres. Acceptez cette adversité comme un salaire, châtiment du Seigneur, et humiliez-vous sous sa main toute-puissante. Quelque grande que soit la perte que vous éprouvez dans vos biens, elle vous sera d'un profit plus grand encore, si elle vous ramène vers les mœurs simples, à un train de vie plus modeste, à des joies pures, à la paix de l'âme, à Dieu et à son Eglise. Alors la plainte de la misère et de la faim, dont plusieurs s'effraient maintenant, le prenant pour un cri de guerre, excitera en vous la compassion, et la charité vous rendra ingenieux pour devenir, même avec vos moyens diminués, mais en unissant vos forces, les fidèles dispensateurs de Dieu et ses coopérateurs pour exaucer les prières du pauvre qui lève les mains au ciel en demandant son pain quotidien. Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le surplus, même celui dont vous avez besoin pour donner, vous sera accordé par-dessus.

Vous, braves habitants de la campagne, courbés sur les sillons qui nourrissaient déjà vos pères, pour vous aussi il y a un mot dans le cœur de vos Evêques. Vous êtes la partie la plus intéressante du pays et de la population. Dans la retraite et les travaux de vos campagnes, vous étiez jusqu'à présent, pour la plupart, à l'abri de la séduction révolutionnaire qui a son foyer dans les villes. Maintenant, la voix des séducteurs pénètre jusqu'à vous en se multipliant par la prédication de vive voix et par des écrits incendiaires, et elle répand la semence de l'ivraie sur le champ de vos âmes. Faites bonne garde autour de ce champ, et ne donnez pas le pain de froment, c'est-à-dire l'antique foi catholique, qui nourrissait vos pères dans les bons et mauvais jours, et les a fait arriver à la vie éternelle, pour la folle avoine de la nouvelle doctrine de l'incrédulité. Profitez avec reconnaissance et contentement des avantages de la liberté que vous accorde notre constitution; mais n'enfouissez pas votre cœur dans vos champs maintenant affranchis, autrement il ne trouverait pas le repos dans le *champ du repos* (le cimetière). Vous aussi, cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le surplus vous sera donné par-dessus.

Vous, pauvres, qui vivez de votre travail journalier et qui n'avez d'autre possession que vos mains calleuses arrosées de votre sueur, c'est à vous surtout que s'adresse la voix de la séduction parcequ'elle a besoin de vos bras nerveux. Comment vos Evêques vous pouvaient-ils oublier? Puisse leur parole faire impression sur vous! A la vérité, ils ne vous promettent pas le bonheur celeste sur la terre, dans le sens de vos séducteurs, lesquels cependant, si vous leur prêtez l'oreille, ne savent qu'allumer dans vos cœurs l'enfer des passions, l'envie, la haine, le désir du pillage et du meurtre, et après quelques jours d'orgies dégoûtantes, ils vous abandonnent plus pauvres, plus malheureux et plus désespérés que vous n'étiez auparavant. Mais il y a véritablement un ciel sur la terre, le ciel qu'a fait descendre avec lui, Celui qui, né dans une étable, grandit dans l'atelier d'un pauvre charpentier, et, ainsi que bien peu d'entre vous, n'avait pas même où reposer sa tête, lui, le Maître du ciel et de la terre! Il a promis son royaume céleste avant tout aux pauvres et aux opprimés, aux affligés et à ceux qui pleurent, à ceux qui ont faim et soif. T. C. F., saisissez-le, ce royaume céleste avec un cœur croyant. Il n'est pas dans un pays lointain, ni au-delà des nues, hors de la portée des nécessiteux de la terre. Au-dedans de vous mêmes, là où peut aussi prendre place l'enfer le plus ardent, c'est là que vous le trouverez, ce royaume céleste; dans une conscience pure, dans une confiance calme en Dieu, dans la paix de l'âme, dans la suffisance du modeste produit de votre activité, dans la patience et l'espérance du chrétien, dans la confiance filiale en la Providence divine qui se tient, pour ainsi dire, avec un secours souvent miraculeux, devant la porte du sombre réduit de la souffrance, d'où s'élèvent vers elle les supplications de la foi profonde. Abandonnez à Dieu le jugement et la punition de ceux qui sont assez durs pour fermer devant vos besoins leur cœur et leur main. Il a annoncé lui-même comment, se mettant à votre place, il traitera ces hommes insensibles en les repoussant à sa gauche (Matth. XXV, 41, 26.). Mais si devançant le jour du jugement, vous vous faites justice par la force et vous souillez par la violence et le sang, le Seigneur se lèvera, non plus pour vous, mais contre vous; vous perdrez la récompense qui était réservée à vos privations et à votre résignation passées, et, en place du Ciel, vous porterez déjà ici sur la terre l'enfer en vous-même, qui vous torturera par une conscience bourrelée. Cherchez donc avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le surplus dont vous êtes privés, vous sera donné par-dessus. C'est ce que vous promet le Dieu de verité.

A continuer.

Liberté et Fraternité en Suisse.

Il n'y a pas longtemps encore que la démagogie, en Suisse, chassait les Jésuites, pillait les monastères, les maisons religieuses, les asyles, et autres lieux saints, et s'emparait à main armée des cantons catholiques; le tout au nom de la *Liberté*.

Avant d'arriver au pouvoir, les démagogues Suisses, *eux aussi*, criaient bien haut, *la foi et l'autorité ne sont plus de mise dans notre siècle*. Aujourd'hui qu'ils règnent par la trahison et la terreur, ils imposent une *autorité* despotique et illégale en empêchant la liberté électorale; et de plus, ils s'efforcent d'imposer aussi une *Foi* dont les catholiques ont horreur. Nous allons donner à nos lecteurs catholiques un échantillon de la *liberté* qui règne en Suisse sous le nouveau régime *ultra-républicain*. Il est dans les cantons catholiques de la Suisse ce qu'il était en France en 93, ce qu'il était tout récemment à Rome, et ce qu'il sera toujours partout où il triomphera, jusqu'à ce que le souffle de Dieu en fasse justice. Puisse cet heureux jour luir bientôt sur la Suisse catholique!

"Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus." (Psalm.)

Nous empruntons ce qui suit à une correspondance particuliere de l'*Univers*.

"On célèbre chaque année, en Suisse, une fête solennelle d'actions de grâces. Cet usage pieux remonte à des temps assez éloignés. Primitivement, et jusqu'à l'année 1832, cette fête était célébrée le 8 septembre, jour de la Nativité de la sainte Vierge, par les catholiques,—et le second jeudi de septembre par les protestants. Depuis l'année 1832, en vertu d'un arrêté de la Diète helvétique, elle a été renvoyée au troisième dimanche de septembre pour les citoyens des deux cultes.

Les gouvernements des divers cantons annoncent chaque année cette fête à leurs ressortissants respectifs par un décret spécial, qui prescrit diverses mesures de police. Dans le canton de Vaud, cet arrêté a toujours été notifié aux catholiques par MM. les curés, et aux protestans par MM. les ministres. Cette année encore, comme par le passé, MM. les curés ont respecté, à cet égard, l'usage établi, en faisant connaître à leurs paroissiens l'arrêté du Conseil-d'Etat. Il n'y a pour cela aucun sujet de conflit entre le gouvernement vaudois et le clergé catholique.

Quelle est donc la difficulté qui a provoqué l'arrêté dont il est question? On va le voir.

Le gouvernement protestant du canton de Vaud a l'habitude de joindre à son arrêté concernant la fête d'actions de grâces une *exhortation* qui est un vrai *sermon protestant*, rédigé par des *ministres protestants* et pour la *population protestante*. Ce *prêche* ne devait être lu, et de fait n'a jamais été lu qu'aux protestants. Le gouvernement vaudois a toujours pensé, jusqu'à cette année, qu'exiger la *lecture en chaire* de cette *exhortation* des prêtres catholiques, et dans les églises catholiques, ce serait blesser toutes les convenances, méconnaître les principes essentiels du catholicisme, se rendre coupable d'un acte odieux et commettre un véritable attentat contre les droits sacrés de Dieu et de la conscience. Voici, en effet, comment s'exprimait à cet égard l'arrêté du Conseil-d'Etat du 12 août 1824:

"Art. 5. Le présent arrêté, ainsi que l'exhortation y annexée, seront imprimés et remis à tous les pasteurs du canton pour être lus par eux en chaire le dimanche 22 août courant, avant le service du matin.

"Art. 6. Cet arrêté sera aussi communiqué par le lieutenant du Conseil-d'Etat aux curés des paroisses mixtes, pour qu'ils s'y conforment en ce qui les concerne et en donnent connaissance à leurs paroissiens."

On le voit clairement: l'*arrêté seul* devait être *communiqué* à MM. les curés, pour qu'ils s'y conformassent *en ce qui les concernait*, et en *donnassent connaissance* à leurs paroissiens; il n'était pas même question de *lecture en chaire*.

Les choses se sont passées ainsi sans que la moindre réclamation se soit élevée jusqu'à l'année 1848 inclusivement.

Après s'être associé aux violences des démagogues fribourgeois contre l'évêque du diocèse, le gouvernement vaudois ne tarda pas à imiter leurs procédés brutalement tracassiers contre les membres du clergé catholique. M. l'abbé Rossiaud, curé de Nyon, prêtre d'un grand mérite, qui par sa douce piété et par ses manières pleines de de prévenances, avait conquis l'affection et le respect des protestants eux-mêmes, fut la première victime frappée, sous le régime de *liberté* et de *tolérance* que la guerre contre le Sunderbund, avait, disait-on, inauguré dans la Suisse, maintenant délivrée de la présence des Jésuites! Un beau jour donc, c'était à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1848, M. Rossiaud reçut, de la part du préfet de Nyon, l'avis que le gouvernement du canton de Vaud lui retirait *l'autorisation de desservir la chapelle catholique de Nyon!* Bien entendu que les supérieurs ecclésiastiques n'ont été préalablement informés de rien. Le Conseil-d'Etat, toujours au nom de la *liberté*, de la *tolérance* et du *progrès*, voulait, de fait, remplacer le Pape et l'Evêque pour les catholiques comme pour les protestants! Des griefs allégués contre M. Rossiaud, le plus sérieux, le plus grave aux yeux du Conseil-d'Etat, c'est que M. Rossiaud n'avait pas lu à ses paroissiens l'*exhortation protestante* à l'époque de la dernière fête d'actions de grâces. En vain M. Rossiaud allégua-t-il pour sa justification et le fait que cet lecture n'avait jamais eu lieu, et les motifs péremptoires qui s'opposaient à ce qu'elle fût faite par des prêtres catholiques et dans les églises catholiques. En vain les paroissiens de Nyon adressèrent-ils à l'autorité civile les représentations les plus respectueuses et les mieux fondées. Le Conseil-d'Etat opposa à tous ces moyens de légitime défense une aggravation de peine contre M. Rossiaud, en lui *interdisant l'exercice des fonctions sacerdotales*, non seulement *dans la paroisse de Nyon*, mais *dans tout le canton de Vaud*.

Les choses n'en restèrent point là. Le Conseil-d'Etat eut l'air d'avoir ignoré jusque-là que son *mandement* protestant n'avait point été *lu en chaire* par MM. les curés comme par MM. les ministres protestants. Charmante supposition de candide ignorance! Comme elle s'accorde bien avec les arrêtés des années précédentes, notamment avec celui du 12 août 1824, cité plus haut! En conséquence, les préfets reçurent l'ordre de s'assurer du fait au moyen d'informations prises dans toutes les paroisses catholiques! Comme on le pense bien, la réponse des curés fut partout la même: "Conformément à l'usage établi, nous avons lu l'arrêté du Conseil-d'Etat seulement. Quand à l'*exhortation annexée*, elle n'a jamais été lue dans nos églises."

Quelques jours plus tard, le 4 novembre, le Conseil-d'Etat, par l'organe des préfets, blâmait sévèrement MM. les curés de n'avoir pas lu l'*exhortation* et leur enjoignait de se conformer désormais, à cet egard, aux ordres du pouvoir exécutif.

Tout le monde comprit dès-lors que le gouvernement vaudois, imitant celui de Fribourg, ne

---

FEUILLETON.

M. de Lamartine et l'Athéisme.

Suite et fin.

Les sectes nouvelles qui depuis dix-huit ans, sous le nom de fourierisme, de communisme, de panthéisme, de terrorisme, se disputent l'âme du peuple, sont-ce des écoles sans conscience? M. de Lamartine se gardera de le dire. Pourquoi donc est-il abattu d'humiliation en voyant les révélations de leur conscience? Il devrait, ce nous semble, se réjouir. Se plait-il du développement des arts, des productions de l'industrie, des découvertes de la mécanique? Pourquoi donc se plaint-il de la fécondité des consciences? Elles disent ce qu'elles pensent de Dieu, elles interprètent cet *Etre-loi* et offrent leurs élucubrations au peuple français. C'est là ce que vous souhaitiez, Monsieur de Lamartine, il n'y a qu'un moment.

Le siècle et la philosophie, disiez-vous, le ciel et la terre voulaient ce que nous voulons encore, l'affranchissement des consciences, les cultes volontaires, la liberté de l'esprit humain en matière de foi, la fraternité des autels, invoquant chacun dans sa langue le Dieu que la terre épèle et qui révèle de siècle en siècle une lettre de son nom divin." Nous y sommes. Combien de cultes volontaires! combien de lettres, au nom de Dieu! il remplira bientôt à lui seul un volume.

Le spectacle de tous ces cultes est un peu différent sans doute de celui de l'Eglise. "Du "haut d'une montagne, Balaam la voit tout entière, et au lieu de la maudire comme on voulait l'y contraindre, il la bénit; que vous êtes "admirables sous vos tentes, enfants de Jacob! "Quel ordre dans votre camp! Quelle merveilleuse beauté paraît dans ces pavillons si sagement arrangés?" Néanmoins, puisque vous lui préférez la société religieuse actuelle, la Babel des croyances et des systèmes, il faudrait être conséquent.

Vous devriez, comme Balaam, bénir cette immense chaos d'hommes et d'idées, au lieu de le maudire. Et non seulement vous le maudissez, mais vous appelez les siècles futurs pour le maudire. "Il a fallu que la France fût, à cette époque, une nation travaillée d'une disette terrible pour avoir oublié, dans une éclipse totale de l'être intellectuel, les grandes et surnaturelles idées qui avaient seules passionné le genre humain" Oui, l'histoire dira cela un jour. A qui la faute? Nous n'attaquons point ici le principe de la liberté des cultes; ce que nous attaquons, ce sont les cultes volontaires, dont vous êtes l'ardent apôtre. Vous renversez l'autorité religieuse, vous repoussez toute règle supérieure à la raison toute autorité dogmatique, et vous venez dire à l'homme, à l'ignorant comme au riche, ou plutôt à l'ignorant en particulier: Crois ce qu'il te plaira, toi seul est ton maître en croyance. Vous faisant cependant prédicateur, vous ajoutez: "Crois en Dieu, il est une loi que tu es libre d'interpréter." Vous qui avez attaqué le Sacrifice dans ce qu'il a de plus pur et de plus noble, dans la chasteté du prêtre; vous qui avez loué les prêtres qui ont violé leur serment, souillé leurs habits sacerdotaux, et préféré à l'église et à leurs devoirs les plaisirs grossiers des sens, quelle autorité avez-vous pour venir imposer des sacrifices à des hommes qui ne sont liés que par leur volonté, les hommes du culte volontaire? L'exemple de ces sacrifices est-il dans les *Confidences* et dans *Raphael*! Le lecteur prolétaire comprendra ce que c'est que le *dieu-loi*; il comprendra que le poète est moins sévère que le philosophe, et qu'il y a manière d'entendre les choses.

Après les principes que vous posez, après la négation de toute révélation, vous vous étonnez des systèmes monstrueux qui surgissent de tous côtés. Les lois civiles ont des prisons, des galères, des échafauds, des tribunaux, des gendarmes, des armées, des canons et des baïonnettes, et malgré cet appareil de terreur, elles sont à peine obeies. Si l'Etat loi ne domine qu'avec des difficultés infinies les mauvaises passions du cœur de l'homme, quel empire votre dieu-loi aura-t-il? Sa majesté est cachée par derrière les mondes; la regarde qui veut, la craint qui veut, et, en dernier résultat, elle est soumise à notre raison, à notre volonté.

Laissez le Code à l'interprétation de chacun, vous aurez la liberté de conscience civile; supprimez les gendarmes, les prisons, les tribunaux, et vous verrez la magnifique société qui en résultera. Or, ce que vous auriez en politique, vous l'avez nécessairement en religion, sans autorité enseignante, sans l'Eglise.

Vous croyez beaucoup effrayer les athées prolétaires en leur disant: Voudriez-vous que l'on écrivit pour tout épitaphe sur la tombe de notre race française, comme sur celle des sybarites: "Ce peuple a bien bu et bien mangé pendant qu'il broutait sur cette terre." Eh mon Dieu! ils ne vous demandent que cela pendant leur vie, une telle inscription ne les effraient pas après leur mort.

La terrible inscription de l'enfer du Dante arrête avec beaucoup de peine les catholiques qui n'ont point une foi de fantaisie: qu'elle peut être sur les libres penseurs l'influence de vos mots à effet? L'homme sans le Christ, dont vous ne daignez pas prononcer le nom, à un grand penchant au sybaritisme, même quand il croit au dieu-loi. Vos conseils, hélas! sont des phrases vides et retentissantes au bruit desquelles les sociétés s'écroulent. Sénèque faisait aussi de belles phrases sur Dieu et la vertu au milieu d'une société dégradée. Son style était plus fort que le vôtre et d'une logique plus entraînante. Il ne convertit pas un seul Romain; il ne se convertit pas lui-même. Et si cette croix qui n'attire plus vos regards et n'excite plus votre espérance n'avait pas été donnée au monde pour planche de salut, le monde disparaissait sous le déluge des Barbares et des vices, ces autres Barbares encore plus redoutables que les premiers. C'est encore l'arche de salut qui nous reste. Espérons que la société française y entrera pour continuer sa route vers la perfection morale et vers la perfection politique, qui en est la conséquence.

M. de Lamartine, on le voit bien, est né entre la haute aristocratie et les classes inférieures. Il n'a jamais souffert de la faim du peuple, gémi personnellement de ses misères, sué de ses sueurs. On voit qu'il a faim de sa faim à une bonne table, chaud de son soleil à l'ombre d'un château, et froid de son froid auprès d'un bon feu. S'il en était autrement, il saurait qu'on n'encourage pas avec des phrases ceux qui ont soif, faim et froid, mais avec des actes de dévouement, de charité, et surtout avec des paroles que la religion seule du Crucifié peut inspirer.

Ce n'est pas assez de secourir matériellement ceux qui souffrent, il faut encore les secourir dans leurs âmes, répandre sur leurs maux un baume divin, et faire naître dans leurs cœurs cette patience qui trouve dans la croix sa source et sa force. Il dit qu'il aime le peuple, parce qu'il croit en Dieu. Ce n'est point cependant une preuve bien certaine. Il y a longtemps que l'on croit en Dieu, et il n'y a que dix-huit cents ans qu'on aime le peuple; on ne l'a aimé que le jour où l'on a ajouté au *Credo* de l'illustre poète ces trois mots: *In Jesum Christum.*

Nous ne voyons nulle part que les sages de l'antiquité aient été passionnés pour l'humanité; aucun ne réclama contre l'infanticide, l'esclavage de la femme, l'abrutissement de l'homme. Encore aujourd'hui, partout où ces mots ne figurent pas au symbole des peuples, on se désintéresse des souffrances humaines comme de ce qui se passe aux antipodes; on détourne les yeux, on ferme l'oreille, on pense à autre chose, sans s'inquiéter s'il y a dans la rue ou dans le grenier un peuple heureux ou un peuple mendiant.

Dernièrement le choléra exerçait ses ravages dans une commune populeuse; les croyants au dieu-loi, le maire et les conseillers municipaux prirent la fuite; il ne resta, pour secourir les malheureux cholériques, qu'un homme; cet homme est un citoyen revêtu d'une longue robe noire comme saint Vincent de Paul, qui récite comme lui, plusieurs fois par jour, ce crédo: *Credo in Deum*

voyait plus, dans les prêtres catholiques, que des fonctionnaires de l'Etat qu'on allait mener à la baguette. Voici un nouvel échantillon de ses procédés à l'égard du clergé !

M. le doyen Reidhaar, curé de Lausanne, dirigeait cette paroisse depuis plus de vingt ans. Catholiques et protestants l'aimaient, le respectaient et rendaient hommage à son esprit conciliant, à son zèle actif, charitable et prudent. Eh bien ! ce vénérable prêtre reçut tout à coup, le 20 mars de cette année, la lettre suivante du président du Conseil-d'Etat :

" Lausanne, 17 mars 1849.

" Monsieur,

" Le Conseil d'Etat me charge de vous signifier que vous avez cessé de remplir les fonctions de desservant de la chapelle catholique de Lausanne.

" *Le président* : L.-H. DELARAGEAZ."

C'est ainsi qu'un gouvernement *destitue* des prêtres irréprochables, leur *interdit l'exercice de fonctions sacerdotales et pastorales*, sans alléguer le moindre grief, sans enquête, sans aucun égard pour l'autorité ecclésiastique diocésaine. C'est au dix-neuvième siècle que de pareilles énormités sont commises ! C'est en Suisse, jadis terre classique de la vraie liberté ! c'est dans le canton de Vaud, dont la devise est : *Liberté et Patrie* !

Le gouvernement vaudois ne perdait pas de vue les curés des autres paroisses du canton. Il se réservait de les mâter ou de les frapper à l'occasion de la fête d'actions de grâces, en leur ordonnant de lire en chaire son *exhortation*.

Dans cette prévision, MM. les curés s'adressèrent à l'autorité ecclésiastique diocésaine pour en obtenir des directions. Une copie de la réponse des vicaires généraux fut transmise officiellement au Conseil-d'Etat avec la lettre suivante :

" *L'administration ecclésiastique du diocèse de Lausanne et Genève*

" *A M. le président et MM. les membres du Conseil-d'Etat du canton de vaud.*

" Monsieur le président et Messieurs,

" Nous avons appris avec peine que MM. les curés et prêtres desservants des paroisses catholiques de votre canton avaient été blâmés, l'année dernière, pour avoir lu, non l'*Exhortation* qui accompagnait l'arrêté du Conseil-d'Etat concernant la fête d'actions de grâces du troisième dimanche de septembre, mais seulement d'après les usages reçus et constamment suivis, le dispositif de cet arrêté.

" Nous avons dû, en conséquence, tracer à ces messieurs une règle de conduite qui les oblige à se conformer, dans cette circonstance, à la pratique suivie les années précédentes. Vous trouverez ci jointe, Monsieur le président, une copie de la lettre que nous avons adressée au clergé catholique de votre canton. Le Conseil-d'Etat du canton de Vaud appréciera, nous n'en doutons pas, les motifs de conscience basés sur les principes essentiels de la religion catholique, qui ne permettent pas à un prêtre de reconnaître, dans l'enseignement religieux, d'autre autorité que celle des supérieurs ecclésiastiques. Il verra que l'autorité ecclésiastique respecte les usages reçus dans votre canton, dans l'intérêt de la paix et de l'union. Du reste, il n'entrera jamais dans notre pensée de vouloir nous écarter de la voie des rapports de bonne harmonie entre les deux autorités, lorsqu'on n'exigera de nous ou des prêtres de ce diocèse, rien de contraire à nos devoirs.

" Dans l'espérance que le Conseil d'Etat du canton de Vaud suivra dans cette circonstance grave la voie tracée par le respect dû à la liberté religieuse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président et Messieurs, l'expression de notre respectueuse et haute considération.

" Fribourg, le 7 septembre 1849."

(*Suivent les signatures des vicaires généraux.*)

De leur côté, MM. les curés des paroisses catholiques du canton de Vaud, par déférence pour l'autorité civile, adressèrent au Conseil-d'Etat une copie des directions qu'ils avaient reçues de leurs supérieurs ecclésiastiques.

L'autorité ecclésiastique diocésaine et MM. les curés des paroisses catholiques pouvaient-ils mettre dans cette affaire délicate plus de convenance et plus de modération qu'ils ne l'ont fait ? Voyons maintenant de quelle manière le Conseil-d'Etat vaudois a tenu compte à l'autorité ecclésiastique et à MM. les curés de leurs bons procédés, des usages, des principes et des droits qu'ils avaient invoqués.

Dans la journée du 4 ou du 5 septembre, MM. les curés reçurent chacun un exemplaire de l'arrêté du Conseil-d'Etat concernant la fête d'actions de grâces (v. n° 3). L'article 3 de cet arrêté est conçu en ces termes :

" Le présent arrêté et l'EXHORTATION " qui y est annexée seront imprimés et remis à " tous les pasteurs, ainsi qu'aux *curés et* MINISTRES *du culte catholique* EN OFFICE dans " le canton, pour être lus, par eux, EN CHAIRE, le dimanche 9 septembre prochain."

On demeure stupéfait quand on voit un gouvernement, un gouvernement protestant surtout, s'emparer de la prédication religieuse, composer ou plutôt faire composer par un ministre de quelque secte protestante des *exhortations religieuses* et s'arroger le droit de forcer des prêtres catholiques DE LIRE EN CHAIRE à leurs paroissiens catholiques ces exhortations, et cela malgré la défense des supérieurs ecclésiastiques ! C'est un attentat inouï. C'est frapper le catholicisme au cœur et lui préparer une ruine inévitable ! Si le gouvernement vaudois veut *évangéliser* les ressortissants protestants, libre à lui, ou plutôt libre aux protestants d'examiner comment il leur est possible de concilier le principe protestant " *La Bible livrée à la raison individuelle en dehors de toute autorités.*" avec des *exhortation*, qui ne sont pas, certes, *la parole de Dieu*, lues EN CHAIRE par ordre du Conseil-d'Etat.

Si, dis-je, le gouvernement vaudois veut *évangéliser*, qu'il le fasse pour ceux qui veulent et peuvent écouter ses *prédications*, mais qu'il ne violente pas la conscience, qu'il respecte le droit et la liberté des catholiques qui ne veulent ni ne peuvent écouter, en matière religieuse, d'autre voix que celle des légitimes pasteurs de l'Eglise, légitimement envoyés par le Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre.—*A continuer.*

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 14 DECEMBRE 1849.

BULLETIN.

La presse anglaise sur les affaires du Canada.—Démissions des magistrats et miliciens annexionnistes.—Ce qu'on en dit et ce qu'on en pense.—Lettre de R. Holmes, écr. M. P. P. en réponse à celle de M. le Secrétaire Provincial. Le congrès américain. Le meurtre de Boston.—Election de M. Peter Perry etc.

La presse anglaise continue à s'occuper de nos affaires. Le mouvement annexionniste est généralement condamné, mais il produit le bon effet de faire apprécier par le peuple anglais, les sentiments qui animent les partis en Canada. Désormais on ne sera plus disposé à traiter les Canadiens-Français de rebelles et à les laisser maltraiter par une minorité. A l'avenir la constitution sera une vérité et l'exécutif sera responsable à la majorité populaire. Nos lecteurs liront avec intérêt l'article du *Times* de Londres du 20 novembre publié dans une autre partie de cette feuille. MM. les tories de Montréal reçoivent enfin leur récompense. Ils ont beau mépriser aujourd'hui le *Times*, qu'ils vantaient tant autrefois, ce journal n'en est pas moins le premier journal du monde et celui qui a le plus de poids et d'influence dans la Grande-Bretagne.

Le mouvement annexioniste aura le bon effet de libéraliser de plus en plus le système colonial de l'Angleterre. " Le sentiment se propage ici, dit l'*European Times*, qu'on doit donner aux colonies dans toutes les parties du monde, des institutions libres ; un contrôle complet de leurs propres dépenses ; le pouvoir de nommer leurs gouverneurs et tous autres magistrats, enfin de les faire, dans toute l'étendue de l'expression, des états indépendants et qui se supportent eux-mêmes. Le système colonial d'autrefois a produit de grands maux et aujourd'hui même le bureau colonial est incapable de conduire les affaires d'un empire étendu dans toutes les parties globe. Des 38 à 40 colonies que nous possédons, aucune ne se supporte elle-même ; et un grand nombre, par suite des fautes, de l'obstination et de la négligence du bureau colonial sont fatiqués de la connexion et attendent avec anxiété la première occasion de la répudier. Le mécontentement, contre le système colonial ici est général. Delà vient que quelques journaux semblent impatients de couper le nœud gordien de toutes ces difficultés d'une manière sommaire."

Le fait est que nous ne pouvons plus gouverner ainsi nos colonies, donner à quelques unes un système représentatif, tandis que nous le refusons à d'autres, faisant voir ainsi l'absence de tout système, ordre et justice dans notre administration et leur envoyant quelquefois des gouverneurs et administrateurs impopulaires, ignorants et incapables. " D'ailleurs l'expérience nous prouve que plus nous les laissons se gouverner elles-mêmes, moins elles nous contentent. Les Canadiens voient leurs voisins des E. U., prospérer, tandisqu'ils sont stationnaires. Ils font une comparaison peu flatteuse pour eux-mêmes entre le système Electif de l'Union Américaine et les maîtres qu'on leur envoie pour gouverner de Downing street. Il est inutile d'attendre du consentement et de la prospérité dans les colonies, tant qu'ils n'auront pas complètement la conduite de leurs affaires locales et l'élection de tous leurs officiers.

On parle beaucoup de la démission des magistrats et miliciens annexionnistes. Aux yeux des adversaires du gouvernement, c'est une mesure tyrannique et arbitraire, qui ne rendra pas l'annexion impopulaire, dit le *Herald*, et qui n'ajoutera rien à la popularité de Lord Elgin ou de ses ministres." La *Gazette de Montreal* blâme l'acte du ministère par haine des ministres comme elle blâme et condamne tout ce qu'ils font. Le *Transcript* est plus honnête et plus raisonnable à ce sujet.

"Vû sans passion, dit cette feuille l'acte qui condamne les annexionnistes à perdre leurs commissions est un acte raisonnable et naturel. Ils ne doivent pas être surpris d'être traités ainsi. La convenance d'un pareil acte de la part d'un gouvernement populaire qu'on veut renverser ne saurait être disputée. Quel gouvernement pourrait exister sans chercher à se défendre et se conserver ! Les annexionnistes de bons sens ne peuvent se plaindre. Les autorités qu'ils ont exprimées le désir de détruire ne peuvent plus avoir confiance en eux. Ils auraient agi ainsi eux-mêmes à leur place. L'avis que le ministère a donné à Lord Elgin en cette matière, ils l'auraient donné eux-mêmes dans la même position. C'est là de la stricte justice.

" La question de prudence et de politique de cet acte ministériel est une autre question. C'est une mesure pleine d'audace, il n'y a pas à le nier, mais nous ne craignons pas qu'elle soit hazardée. Les annexionnistes seront les premiers à convenir qu'ils n'ont pas été traités injustement et par cet aveu le danger disparait entièrement. On n'aura plus raison de dire non plus que le gouvernement soit Impérial ou Colonial est indifférend à la question et l'annexion et ceux qui veulent nous annexer, savent ce qu'ils peuvent attendre "

Ces opinions du *Transcript* seront généralement partagées par les gens de sens et de bien d'un bout à l'autre du pays, parce qu'elles sont fondées sur la raison et la justice. Son Excellence est tenue, dit M. le Secrétaire Provincial, dans sa circulaire aux officiers démis, par le sentiment de son devoir envers Sa Souveraine et l'Empire Britannique aussi bien qu'envers le peuple canadien, non seulement de maintenir la connexion entre cette colonie et la mère-patrie, mais de se servir de tous les pouvoirs que lui a conférés Sa Majesté et de tous les moyens constitutionnels pour empêcher toute tentative ayant pour bût de lui faire tort."

M. Leslie explique bien les motifs qui guident le chef de l'Exécutif en cette occasion.

" En remplissant ce devoir, il ne peut y avoir aucun désir de disputer à personne le droit d'avoir des opinions et de faire des spéculations abstraites concernant diverses formes de gouvernement. C'est aux gens à voir jusqu'où elles peuvent aller avec ces théories sans courir le risque de se compromettre par une violation des lois de leur pays. Quand cependant un individu en vient délibérément à la conclusion que ce qu'il considère comme les maux causés à son pays demandent non seulement la réforme de la constitution mais son renversement complet, et quand une personne partage cette opinion non comme une simple théorie spéculative qui pourrait peut-être se réaliser dans un avenir plus ou moins éloigné, mais prend actuellement des mesures tendant directement à amener un tel changement révolutionnaire, Son Excellence croit, qu'à part toute considération ou enquête au sujet de plus sérieuses conséquences, une telle personne ne devrait pas demeurer dans la position anomale et absurde de tenir une commission sous le bon plaisir d'un pouvoir Souverain qu'elle désire renverser, etc

B. Holmes Ecr. M. P. P. pour la cité de Montréal a répondu assez vertement à cette lettre du Secrétaire Provincial ; il y voit l'indication de la volonté de la part du gouvernement de supprimer par la haute main l'exercice d'un droit considéré jusqu'ici comme inhérent à tout sujet Anglais. Le droit de discussion.

" Désirant sincèrement le bien être de ce pays auquel j'ai associé ma fortune et mon sort et voulant prendre part à l'agitation de cette grave question concernant son élévation future à la position à laquelle il a droit d'atteindre, je ne l'aurais pas fait, dit M. Holmes, et je n'aurais jamais signé le manifeste en question s'il eut contenu une seule expression de sentiments capables de blesser ou d'irriter la Mère-Patrie ou de propager l'hostilité contre elle. Les avis qui sont venus subséquemment d'Angleterre nous ont démontré clairement que ni le peuple Anglais, ni le gouvernement Impérial ne regardent les auteurs de ce document comme coupables d'un manque de respect ou de sédition ; et nous sommes même confirmés dans la croyance que l'Angleterre ne mettra pas d'obstacle à la séparation du Canada d'avec elle quand le peuple de ce pays l'aura demandé, comme je crois qu'il la demandera bientôt, d'une manière ferme et constitutionnelle.

" Etant d'opinion que la continuation de la dépendance coloniale est incompatible avec la prospérité du Canada, surtout après les changements sages et bienfaisants récemment adoptés en Angleterre dans la politique commerciale, pour l'avantage du peuple du Royaume-Uni et qu'on ne peut détruire pour concilier et encourager les colonies, je n'ai pas d'excuse à offrir pour avoir signé le manifeste. Je crois ses représentations fondées sur la vérité ; son objet nécessaire au bien être du pays et je regrette profondément de voir que la discussion parfaite et libre de questions politiques, même qui peuvent entraîner à leur suite la séparation d'avec la Mère Patrie, n'est pas permise, mais qu'elle doit être supprimée et punie par l'Exécutif Provincial, tandis qu'en Angleterre, même dans le Parlement Impérial, on discute librement les mêmes questions. Ceci, je dis, doit être profondément regretté ; mais en exprimant ce regret je ne puis que féliciter les annexionnistes sur la marche adoptée par " l'administration libérale " qui tient en ses mains les destinées du pays ; cette marche tend à faire partager bientôt par le peuple du Canada, les vues, les opinions et les recommandations contenues dans l'adresse en question."

M. Holmes termine en résignant une autre place d'honneur qu'il tenait du gouvernement.

La chambre des représentants à Washington n'a pas encore élu son président et par suite le message n'est pas publié et le congrès ne peut procéder aux affaires. Dans les derniers scrutins, M. Winthrop a obtenu le plus grand nombre de voix. Mais il n'a pu atteindre la majorité absolue. Il y avait aux derniers avis de Washington 225 membres présents. La majorité absolue serait 113 voix et M. Winthrop n'en a encore eu que 103. Un farceur a proposé à la chambre de mettre le choix du président à la lotterie, de le tirer au sort ; les whigs mettraient le nom de leur candidat dans une boëte, les démocrates le leur, les natifs le leur, les partisans de la liberté du sol et ceux du général Taylor feraient de même, on brasserait tous ces noms ensemble et le premier qui sortirait de la boëte serait le président. Cette proposition qui fit beaucoup rire, fut repoussée. Un autre membre proposa d'ajourner la chambre jusqu'au premier janvier prochain, cette motion fut également rejetée.

L'opinion publique est bien partagée à Boston, nous disent les journaux de cette ville, sur le meurtre du Dr. Parkman. Tout en étant forcés d'admettre qu'il y a de graves apparences contre le D. Webster, plusieurs pensent qu'il est innocent. On en fait une question de parti et il y a de violents débats à ce sujet. Pendant ce temps l'enquête se continue à huit clos, et les conjectures sont inutiles.

M. Peter Perry a été élu par acclamation au 3e *Riding d'York*. Le Col. Thompson, le candidat de l'opposition, n'a pas voulu contester l'élection, voyant la grande majorité des électeurs en faveur du candidat ministériel. " M. Perry n'est plus un mythe, dit un journal du H. C. Il s'est declaré, decidemment contre le mouvement de l'annexion." Il est d'opinion qu'en diminuant les dépenses publiques et en obtenant la réciprocité avec les E. U. l'annexion est une absurdité. M. Baldwin n'a plus raison d'avoir peur et les annexionnistes sont enfoncés."

Le *Times* de Londres sur les affaires du Canada.

Le *Times* de Londres du 20 novembre contient l'article suivant sur les affaires du Canada, c'est une réponse aux journaux annexionnistes de Montréal, qui mérite l'attention de nos compatriotes.

" Les orages de l'opposition en Canada se donnent beaucoup de trouble pour nous assurer que leur loyauté est une affaire d'intérêt, non de sentiment. Avec cet esprit d'exagération qui est si commun dans les colonies et caractéristique du nouveau monde ils voudraient même se faire passer pour plus égoïstes qu'il n'est besoin ou qu'ils ne sont. Qu'est-ce qu'ils ont donc tant souffert de notre part ? Le dommage consiste dans la discontinuation d'un monopole malhonnête, qui ne pouvait durer longtemps et qu'aucune nation respectable, considérant son opération actuelle, ne pouvait maintenir une heure de plus. Pendant deux ou trois ans nous avons donné aux marchands faisant le commerce de transport sur le St. Laurent, une espèce de premium sur l'exportation des céréales des Etats-Unis, suffisant pour les détourner des canaux de l'Etat de New-York. Nous avons discontinué cela non pour des raisons spéciales, mais pour des raisons générales qui affectaient le commerce et la population de ce pays comme ceux du monde entier. Les tories et autres patriotes de Montréal en font donc une affaire personnelle. Ils sont pleins d'indignation, parce que les solides intérets et la dignité morale de cet empire ne peuvent être sacrifiés pour le maintien d'un commerce illicite, car tel était, qu'on aurait continué pour l'avantage particulier d'une petite ville, dont le chiffre de population est à celui de la population de Londres comme d'un à cent. Ils s'écrient avec ces accents pitoyables, propres à fondre le cœur d'une mère : " Nos parents nous abandonnent ; la mère-patrie nous laisse seuls, " et nous sommes sous ce rapport virtuellement indépendants. Nous sommes maintenant dans la position d'un jeune enfant, incapable de marcher, à qui sa nourrice n'a pas donné la main et qui tombe a plat ventre. Le Canada est tombé ainsi. Mais nous avons assez de courage et d'énergie pour ne pas demeurer à terre. C'est pourquoi nous travaillons à l'annexion comme à la seule chose qui puisse nous aider à sortir de la bonne." Nous citons ce passage emprunté au *Courier de Montréal*."

Tout cela a l'air bien désolant. Mais comment sont les faits de l'affaire ? Ce pauvre enfant abandonné ainsi tout nu sur les neiges du Canada incapable de marcher, sans nourrice pour le tenir par la main et par conséquent tombé la face contre-terre reçoit maintenant sous une forme ou sous une autre de la population fatiguée et accablée d'impots des îles Britanniques à peu près un million par an. Le Canada après tout est aussi prospère que les intérêts agricoles de ce pays écrasés par des taxes énormes de millions sur millions, et qui n'attendent rien de la main de parents. Les patriotes de Montréal se considèrent très maltraités parceque nous ne leur accordons pas la protection que nous avons été forcés de refuser à l'aristocratie anglaise. Avec toute la pureté et le pathos de l'enfance trompée, ils s'écrient de suite que puisqu'on ne veut pas les aider à enlever aux YankEes le transport de leurs grains, ils vont s'annexer aux victimes de leur conspiration intempestive. Les YankEes sans doute vont apprécier des amis qui se joignent à eux parce qu'ils ne peuvent plus les voler. Tel est pourant le total de l'injustice faite aux habitans de Montréal, et exceptant toujours que nous avons cessé de prêter notre sein de nourrice à un parti anglais, qui monopolisait tous les offices de l'état, les Terres de la couronne et toutes autres choses qui pouvaient être divisées ou données. Nous ne permettons plus à une classe de gens dans les colonies de mal gouverner, de brutaliser et de piller le tout reste de la colonie, de voler les Etats-Unis sous le faux prétexte d'une protection coloniale, ou de taxer le peuple de la mère-patrie par des droits differentiels ; et immédiatement le pauvre enfant s'écrie, qu'il est honteusement traité et qu'il désavoue ses parents sans entrailles. Certainement nous n'avons jamais vu tant de vertueuse indignation pour si peu de chose. Que les Etats-Unis désirent annexer Montréal, c'est assez probable, mais nous ne croyons pas qu'ils aient le front de se mêler aux difficultés de Montréal avec la mère-patrie.

Nous ne disputons pas, ce qui est vraiment une matière de sens commun, que quand on est abandonné par ses parents comme on dit sentimentalement à Montréal, on pense à l'indépendance. C'est assez naturel. Quand un père cesse de payer les dépenses de son fils, le fils pense à faire des affaires à son compte. Mais il ne s'ensuit pas, et c'est ce que nous voulons que le peuple de Montréal considère, que le fils soit maltraité par son père et qu'il soit justifiable d'adopter un mode offensif d'indépendance. Surtout si le père dont nous parlons a une douzaine d'autres enfans a élever et faire instruire et si le fils aîné a trente ans sonnés, il ne devrait pas chercher querelle à son père, s'appeler un pauvre enfant orphelin un *baby* braillard ou toute chose semblable, et cela seulement parce qu'il a atteint sa trentième année et que son père ne veut plus lui payer ses dépenses comme quand il était au collège. Voilà pourtant ce que font nos enfants à Montréal. Nous leur demandons, *s'il leur faut absolument traiter la question*, de le faire en hommes et d'une manière généreuse. Nous avons d'autres enfans a avoir soin et il nous faut être justes et honnêtes avant d'être généreux et protecteurs. Dans cette seule ville de Londres il y a plus d'enfants qui ne peuvent marcher et vivre par eux mêmes qu'il n'y a de gens de tout âge dans Montréal et Québec. Nous devons avoir soin de nos vrais enfans avant de prendre soin de nos enfans *fictifs* et le fait est que nous ne pouvons plus taxer notre population pour l'avantage des colonies. Nous demandons donc à ces mécontents de Montréal de discuter la question de l'indépendance convenablement. Elle n'a aucune connexion avec le bill des céréales ou celui qui concerne le bois du Canada, ni avec le bill des Pertes, ni avec Lord Elgin ou aucun autre lord. Mais est-il nécessaire de dire aux Canadiens de discuter la question de l'indépendance dans cet esprit ? Non. Car le *Courier* de Montréal nous dit *qu'il y a toujours eu un parti en faveur de l'annexion en Canada, que ce parti a gagné des forces depuis quelques années, que tout le monde pense ainsi dans son cœur, que les hommes d'état anglais partagent cette opinion etc.*" Alors c'est de l'hypocrisie toute pure de dire que le Canada est poussé vers cette question de l'indépendance par l'injustice ou l'indifference de la mère-patrie.

Mais la question réelle est loin d'être une question simple. Le Canada perdrait immédiatement par l'annexion 1° l'avantage d'une grande dépense que nous y faisons. 2° la protection qu'ils ont dans nos marchés pour leurs bois. 3° le droit et le pouvoir de fixer eux-mêmes leur droit d'importations. Que pour toutes ces pertes ils trouveraient l'équivalent par leur entrée libre sur les marches des E. U. et leur part dans la fortune croissante de cette puissante confédération, nous ne voulons pas affirmer ou disputer. L'annexion amènerait probablement en Canada une immense, une écrasante irruption d'américains, l'esprit d'entreprise et les capitaux. La population augmenterait. Le commerce local prospererait. Le prix des terres et des maisons s'élèverait. De nouveaux travaux publics seraient faits et le Canada présenterait bien vite le spectacle de l'activité brusque et rude des Etats de l'Ouest. Mais jusqu'à quel point les individus, les localités et les classes participeraient à ces progrés, c'est difficile de dire. Si comme on l'allègue, le Canada Ouest ne peut faire concurrence à l'Etat de New-York et ne peut exporter avec profit du blé à 80 cents par minot quand il se vend une piastre à New-York, la conclusion qu'on doit en tirer, c'est que dans le cas de l'annexion, le commerce du H. C. passerait tout par New-York et laisserait Montréal désert. Mais après tout la considération la plus sérieuse n'est ni le profit, ni la simple loyauté. Comment les Canadiens, tels qu'ils sont, aimeraient-ils à voir leur pays et leurs villes, inondés de cette classe de Yankees qu'on rencontre aujourd'hui sur leurs frontières ? Comment les *habitans* avec leurs vieux usages, les descendants des anciens Loyaux U. E. ou les militaires en retraite ou de vrais Anglais aimeraient-ils à changer leur position actuelle pour le triomphe de la République ? Il existe une grande différence de mœurs et de sentiments. Ces différences sont souvent d'aussi serieux obstacles à l'amalgame de deux peuples que des mers et montagnes. On pourrait trouver à la fin, nonobstant tous les *prétendus bienfaits de commerce et de finance* que la Canada ne serait pas mieux avec les Etat-Unis qu'avec l'Angleterre."

Le *Tablet* du 24 nov. nous apprend que la cause de l'émancipation de l'enseignement public, en France, vient de faire un pas immense. Par un décret inséré au *Moniteur*, L. Napoléon abolit un des principaux privilèges de l'Université, à savoir, les *certificats d'étude* : désormais les candidats au Baccalauréat ne seront plus tenus de produire un certificat pour attester qu'ils ont étudie dans l'Université au moins deux années consécutives. Ce premier coup porté au monopole universitaire est de bonne augure ; puisse-t-il être bientôt suivi de la liberté d'enseignement que l'Episcopat et les catholiques de France réclament en vain depuis tant d'années !

A l'*Avenir*.

Lord-Elgin a-t-il écrit aux Evêques catholiques du Canada la lettre que vous lui prêtez ? vous l'avez affirmé, avez-vous dit, *sur une autorité respectable !*

---

patrem omnipotentem et in Jesum Christum..... qui passus est.

Je crois en Dieu, ce n'est pas assez pour aimer les hommes. Socrate croyait en Dieu, Platon croyait en Dieu, Néron croyait en Dieu. Zénon croyait en Dieu ; où sont leurs actes d'amour pour l'humanité ? Les conventionnels croyaient en Dieu, quelques-uns exceptés ; ils instituèrent la fête de l'Etre suprême. Que manquait-il au symbole de tous ces croyants ? ces trois mots : *In Jesum Christum* ; il manquait la foi à l'immolation de l'homme Dieu pour l'humanité ; immolation, type éminent de tous les sacrifices, sanctification de tous les sacrifices, encouragement à tous les sacrifices.

Avec vos quatre mots ; je crois en Dieu, vous ferez des philosophes orgueilleux, des poètes vains et immoraux, et des chanteurs d'opéra, qui s'en tiendront a des périodes élégantes et tendres sur l'humanité. Avec ces trois autres mots : *In Jesum Christum*, vous ferez des hommes qui quitteront leurs richesses, leurs honneurs et leurs plaisirs pour se vouer au soulagement de l'humanité, qui franchiront les mers pour éclairer, secourir et consoler leurs frères ; vous ferez des femmes dont le cœur héroïque ne se refusera à aucune peine, à aucune fatigue, à aucun péril ; vous aurez la milice infatigable des frères de Saint-Jean-le-Dieu et des sœurs de Saint-Vincent-de Paul.

Le bain.

Un médecin demanda à un malade comment il avait trouvé le bain qu'il lui avait ordonné. "Un peu humide, répondit le malade."

S'il l'a fait, donnez votre *autorité respectable !*

S'il ne l'a pas fait avouez publiquement que vous vous êtes faits CALOMNIATEURS pour avoir droit d'insulter un corps d'hommes dont l'influence morale vous gêne.

Ces lignes resteront dans le *journal* tant que vous n'aurez pas répondu. (*J. de Québec du* 11.)

L'*Avenir*, le *Moniteur* et les autres journaux tories n'ont pas encore produit leur *autorité respectable* pour prouver leur " PROPOSITION INFAME" et leur " AFFREUX TRIPOTAGE." Le public l'attend avec anxiété. *Minerve.*

☞ Nous prions les Messieurs du clergé et les catholiques en général de faire attention à l'annonce de la neuvaine de Noël. Il est à souhaiter que chaque chef de famille se procure ce petit ouvrage, afin de se préparer pieusement à la célébration de cette grande solennité. Tous les curés en trouveront une douzaine à leur nom à l'évêché, dans le courant de la semaine prochaine.

M. L'ÉDITEUR,

Pourriez-vous insérer dans un de vos numéros l'extrait suivant du 2me article d'*Un Ami de la Religion* publié sur le *Journal de Québec.*

De pareils écrits sont rafraichissants pour un cœur catholique, après les hideuses impiétés vomies récemment par la presse démagogique qui travaille pour *les intérêts de la jeunesse.*

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.

UN CATHOLIQUE.

L'*Avenir* et le *Moniteur*.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les écrits sortis de l'école socialiste ou démagogique de nos jours, renversent, dit l'illustre évêque de Chartres, d'une manière directe ou indirecte, toutes les barrières opposées aux mauvais penchants de l'homme. Détrôner le Dieu de nos pères et lui substituer l'infâme idole du sensualisme, voilà leur but; vilipender le prêtre, calomnier son enseignement couvrir d'un noir venin ses actions les plus louables, voilà leur moyen. *Vous déroges à votre mission de prêtres,* dit le *Moniteur, vous mentez comme des pages effrontés.* (13 septembre.) *En politique, il n'y a ni foi ni autorité,* dit l'*Avenir, pour lier les hommes entre eux,* (31 mai). *Plus le monde marche, moins vous devenez nécessaires dans l'ordre moral.* (6 novembre). Voilà sur quelles bases on prétend asseoir la société *nouvelle* : plus de prêtres, et conséquemment plus de religion, plus de foi, plus de loi, *plus d'autorité pour lier les hommes entre eux !* Le nouveau code social se résumera en un seul article fondamental : L'instinct brutal de l'animalité, législation sauvage rêvée par Jean Jacques Rousseau . . . . . .

Qu'une danseuse à demi nue vienne pirouetter sur des trétaux, en face du public accouru pour jouir de ses charmes et admirer le fini de sa carnation, on s'extasiera, on emplira les colonnes des journaux de tirades emphatiques sur les grâces, sur l'élégance, sur l'agilité de la comédienne, elle sera divine ! Peut-être même y découvrira-t-on un enseignement, une leçon de morale pour le peuple, comme on a fait des tableaux vivants. Mais qu'un saint évêque, l'homme de son pays, chéri pour son dévouement sans borne au bonheur de ses ouailles, suivi d'un clergé nombreux, un cierge à la main, accompagné d'une foule immense de personnes recueillies et pleurant, parcourre les rues d'une cité en conjurant le ciel d'arrêter le cour d'une calamité, d'une peste qui décime la population... ce sont des *puérilités empruntées aux bouquins des siècles passés!* Ainsi les saints des siècles passés, les Jean de Matta, les Charles Boromée, les Belzunce ne valaient pas, pour le bonheur du peuple, une danseuse ! ! Voilà *cette belle religion* que va nous légner le *Moniteur* si les prêtres, comme il l'espère, ne *peuvent faire triompher* leurs idées.

Un cœur noyé dans la boue pourrait-il apprécier et goûter les ineffables consolations de la religion dans les temps de malheur ? Pourrait-il comprendre que la prière, jointe à la componction du cœur, fût un parfum qui s'élève jusqu'au trône de Dieu et attire un regard de pitié sur l'âme souffrante ? Non, il n'entend pas plus le langage touchant des cérémonies grandes et majestueuses de l'Eglise, parce que son âme est sourde comme la mort et que de son cœur glacé par l'impiété ne peut sortir que la sensualité et le blasphème. Combien de blasphémateurs de cette sorte l'Eglise n'a-t-elle pas bannis de son sein dans les siècles passés ! Elle conserve avec respect les *légendes* de ses *siècles* qui lui ont transmis d'âge en âge l'esprit apostolique et la fin de tous les renégats qui ont voulu sa ruine. Elle n'a pas encore, il est vrai, vomi ce *Campagnard* et autres écrivailleurs qui la déchirent aujourd'hui, mais la chère et bonne mère, on le voit, ressent des nausées qui se trahissent dans toute sa vénérable physionomie.

Mais si l'*Avenir* et le *Moniteur* en veulent à la religion, à ces ministres et à son culte, leur haine n'est pas stérile, et vous allez les voir encore nier ses œuvres et vouer au mépris des générations à venir les hommes éminents qui font le plus d'honneur au pays. Voyez-vous ces magnifiques établissements consacrés à l'instruction qui ornent nos villes de Québec et de Montréal ? Voyez-vous ces écoles nombreuses qui bordent les rives du Saint-Laurent ? Voyez-vous dans cette plaine immense et riche, ce collége de Saint-Hyacinthe qui brille comme une étoile, ce collége de Saint-Anne sur sa montagne pittoresque, ces collége : de Nicolet, de Chambly, de l'Assomption, de Sainte-Thérèse, d'où sont sortis tant d'hommes remarquables; ces hôpitaux, ces asiles, ces couvents, ces écoles chrétiennes de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Berthier, Beauharnais, Sorel, Saint-Thomas, etc. Savez-vous quels philantrophes ont fondé ces institutions inappréciables ? Je vous entends prononcer avec respect les noms vénérés des anciens évêques de la colonie ; puis les Girouard, les Brassard, les Painchaud, les Mignault, les Ducharme, les Labelle et autres bienfaiteurs du peuple. Esprit monacal ! préjugé de l'ignorance ! Mais quoi? mais qui ! C'est le peuple ! ! Comment, le peuple ? Oui, le peuple, entendez-vous ? Vous ne comprenez-pas ? Eh! bien, le peuple a payé la dîme, n'est-ce pas? Le prêtre a troqué sa dîme pour de l'argent, et avec de l'argent il a bâti des collèges ! ! ! Nous sommes redevables au *Moniteur* de cette précieuse découverte . . . . . .

. . . . . .

Mais cet homme homme couvert de haillons sales, tout inondé de sueurs, tout haletant, qui déracine avec des efforts inouis les arbres de la forêt pour donner un morceau de pain à ses enfants, n'est-il pas forcé souvent d'arracher ce morceau de pain à sa famille pour pouvoir payer au temps dû la rente de sa terre à son seigneur ? Ce seigneur, nourri et vêtu avec opulence, se bâtira un château splendide pour lui et sa famille, avec le produit des sueurs du pauvre. Le seigneur de Saint-Hyacinthe et celui de la Petite-Nation se sont-ils réduits jamais au plus strict nécessaire pour employer l'argent du peuple à bâtir des hôpitaux ou des couvents ! *Campagnard,* qui insultez votre curé et qui vivez de l'argent du peuple avec un luxe *auquel il a fallu mettre des bornes,* vous savez utiliser pour vos jouissances individuelles les sueurs du bûcheron votre censitaire. Vous a-t-on dit le bonheur de votre respectable père, lorsqu'il vous fit présenter aux fonds baptismaux par cet homme de cœur et de dévouement qui était son ami intime et qui fonda du fruit de ses privations le collége de Saint-Hyacinthe ? Nouveau Copronyme, vous profanez aujourd'hui ces souvenirs de famille ; et pendant que le pays honore le désintéressement héroïque du vénérable Girouard, vous vivez avec faste sur l'héritage paternel, insultant celui qui présida à vos premières études et qui succéda ensuite à votre parrain dans l'exercice du saint-ministère. Les hommes choisissent dans la drame de la vie sociale les rôles qui conviennent à leur intelligence et à leur cœur, mais la providence préside aux destinées des acteurs, et l'histoire implacable prépare ses flétrissures pour les transmettre aux générations futures.

Et ce vendeur de liqueurs enivrantes, ce fabriquant de poisons qui a épuisé les ressources de tant d'orphelins, qui a fait couler des larmes amères à tant de mères de famille, qui a corrompu la vie de tant de misérables nés pour un meilleur sort, qu'a-t-il fait de l'*argent du peuple ?* Ah ! c'est un bon citoyen, celui-là il rehausse l'honneur de son pays par son génie industrieux. Il a placé ses capitaux, il s'est bâti un palais somptueux, et ses enfants fastueux, la moustache au menton, la bague d'or au doigt, la canne à la main, dédaignent ce prêtre grave et sévère qui fait le catéchisme aux enfants et ne partage pas leurs joies et leurs doctrines. Le vieil aubergiste père au nez ribaud, et à la mine aristocratique n'a pas bâti de collége avec l'*argent du peuple.* Non, il a fait mieux, il a conservé ses écus, il en jouit, c'est un bon citoyen ! Honorons-le.

Ce tailleur, ce graveur de pierre qui a su ciseler des tombeaux, façonner des cailloux, proportionner des jambages, élever des édifices a pu léguer toute sa fortune à ses enfants. Il a bien travaillé, il a su préparer un sort heureux à sa vieillesse, et une honnête aisance à sa postérité. Le prêtre a bien travaillé aussi, il a bien souffert. Il meurt pauvre, c'est une main étrangère qui lui ferme les yeux, et son unique consolation en expirant est le souvenir du bien qu'il a fait à ses frères. Celui-là mérite l'estime, celui-ci mérite la vénération et la reconnaissance de ses concitoyens. Vous ne comprenez, *Campagnard,* comme moi vous admirez dans les enfants la fortune honorablement acquise par l'activité des parents, mais vous méprisez justement ces parvenus infatués d'une aisance qui n'est pas le fruit de leur mérite et dont ils abusent, et qui regardent d'un œil d'envie le morceau de pain que le prêtre partage avec l'indigent.

Quel but, quelle fin vous proposez-vous en livrant à l'ignominie le prêtre du Canada, votre concitoyen, votre ami d'enfance, l'ami dévoué de notre commune patrie ! Aurez-vous relevé bien haut la gloire de votre pays, lorsque vous aurez avili aux yeux de l'étranger ses institutions les plus précieuses, couvert de boue ses hommes les plus éminents dans l'ordre religieux et civil, enseveli sous un noir manteau de calomnies le corps le plus respectable de la société, comme un cadavre sous un drap mortuaire ? Ouvrez les pages de l'histoire, interrogez vos souvenirs, les sentiments intimes de votre cœur, l'inspiration secrète de votre raison ; jetez les yeux autour de vous ; parcourez une carte géographique du Canada et du monde, ouvrez les records de toutes les institutions qui ont le plus contribué à son bonheur et répondez : Quelle fin vous proposez-vous en livrant le prêtre à l'ignominie ? Si vous recueillez vos impressions d'enfance, vous vous sentirez encore le cœur ému au souvenir d'une amitié et d'une fraternité qui répandirent sur votre premier âge un doux reflet de bonheur qui ne reviendra plus ; vous trouverez le prêtre à côté de vous sur les mêmes bancs de l'école. A la fin de son cours classique, il dirigera comme vous ses regards sur l'*Avenir* comme sur une mer immense où il va s'élancer pour y chercher des jouissances des honneurs et le bonheur terrestre. Mais il a vu des taches sur cet horison étincelant : il a vu des tempêtes sur cette mer, des écueils, des naufrages. Il est un bien au-dessus de l'atmosphère terrestre et au delà de la tombe réservé aux âmes d'élites qui auront choisi la croix et se seront dévouées au bonheur de leurs frères. Renoncer pour toujours aux douceurs de la société domestique, prendre la croix et les épines, consumer ses plus belles années en des études sèches et ardues, se soumettre à des épreuves rigoureuses pendant de longues années, sacrifier les plus doux sentiments du cœur pour pouvoir sécher les larmes des malheureux, donner du pain à l'orphelin, éclairer l'ignorant, soutenir le faible et porter la lumière de la religion et de la civilisation dans tous les rangs de la *société,* voilà *en abrégé* le fardeau que le prêtre s'impose pour le bonheur du genre humain. Il n'y a que le prêtre de Jésus-Christ qui puisse se revêtir de tels insignes ; le paganisme de l'antiquité, la philosophie de tous les siècles n'a rien produit et ne produira jamais rien de semblable. Aussi son autorité puisée à une source divine et indéfectible repose noblement sur une sainte hiérarchie de Papes, de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de docteurs, et de prêtres, avec les ordres, et les séminaires agissant tous ensemble pour un seul but comme un seul homme dans le gouvernement moral de la société humaine. Son enseignement, immuable et guidé par les dons promis de la céleste lumière, est en dehors et indépendant de tous *les systèmes* divers de l'*intelligence* et des raisonnements humains.

Un mal commun depuis le seixième siècle, c'est la fureur d'inventer des théories sociales basées sur les instincts de l'égoïsme et des passions érotiques, et de prétendre y soumettre la doctrine évangélique pour la rendre complice de tous les forfaits. Les socialistes ont osé de nos jours revendiquer en faveur de leurs criminelles rêveries, Jésus-Christ lui-même et l'enseignement apostolique. Ils ont profané les mots *liberté et fraternité* qui dans leurs bouches ne signifient plus que *la trahison et l'assassinat.* Jésus-Christ avait dit la *charité,* et dirigeant en maître la distribution des dons de l'intelligence et des talents parmi les humains il avait réglé par sa providence les conditions diverses destinées aux individus de la grande famille. Ce mot d'une providence divine, loin de renverser les bases de la société humaine, unit les hommes entre eux pour leur bonheur commun sur la terre, et les places tous au même niveau devant celui qui doit les juger.

Mais le jeune homme qui s'est laissé pervertir dans son cœur et dans son intelligence, se gardera bien de rechercher dans les révélations divines, sur lesquelles repose l'enseignement catholique, les lumières qui suppléent à l'insuffisance de l'esprit humain, et dissipent les nuages qui égarent trop souvent la raison. Il se fera donc une religion suivant son cœur ; il dissèquera hardiment le dogme catholique, et du même coup de scalpel il retranchera ces maximes qui " ne s'harmonisent pas avec la raison souveraine de l'homme," ces pratiques opposées aux " goûts attractionnels que le Créateur a déposés au fond du cœur humain." Dès lors il ne verra plus dans le prêtre qu'un odieux fantôme dont l'aspect bouleverse tout son intérieur, et dont l'enseignement flétrit ses actions et déroute ses projets. Il inventera des théories anti-catholiques pour légitimer la haine qu'il lui porte, pour restreindre sa juridiction en d'étroites limites et paralyser son action parmi le peuple. Il criera, par exemple : le royaume du Christ n'est pas de ce monde, donc le prêtre ne doit pas sortir de la sacristie ; donc les ministres de Dieu ne doivent pas se mêler de politique. Mais qu'entendez vous, jeune homme, par politique ? Si par *politique* vous entendez ces théories socialistes qui ont pour but de briser tous les liens qui unissent les membres de la famille humaine, d'armer les classes diverses les unes contre les autres, de légitimer le pillage et l'assassinat, le ministre de Dieu devra-t-il alors s'enfermer dans le *fond du sanctuaire* et laisser le crime opérer son œuvre de mort sur la terre ? La politique est l'art pour gouverner les Etats. Le gouvernement du monde doit être réglé d'après certaines vérités sociales, morales et théologiques qui en garantissent l'ordre et la sûreté. Il est des vérités d'un ordre supérieur qui tombent dans le domaine de la théologie, qui s'appliquent à l'homme social et lui indiquent ses obligations envers ses semblables. Si vous vous avisez de sapper ces vérités pour leur substituer vos utopies, l'enseignement du prêtre viendra en contact avec votre enseignement, et alors vous pourrez verser son sang, mais vous serez vaincus. S'il en était autrement, les lois de Julien l'apostat, de Henry VIII, de Cromwell et de Nicolas ; les persécutions du Japon, de la Cochinchine, comme celles de l'antiquité, deviendraient légitimes, et les martyrs seraient des criminels justement punis de leur révolte. Ce sont, me direz-vous, de vos *maximes cléricales* que les progrès du siècle ont ensevelies pour toujours ! " En politique il n'y a ni foi ni autorité pour lier les hommes ! " Après cette profession de principes, vous vous armez de vos flèches ou de votre massue, le prêtre est épié, refoulé dans le fond du sanctuaire, il est traqué. S'il ose enseigner que la trahison est un crime, que toutes les nations et tous les siècles ont flétri, étouffé avec horreur, vous crierez tous ensemble avec furie : Le prêtre ne doit pas se mêler de politique ! S'il enseigne que la foi jurée est un bien sacré d'où dépend la fidélité dans les familles, la sécurité dans les transactions, l'ordre et le repos dans la société, vous crierez encore plus haut : La politique ! c'est un esprit étroit, arriéré ! ennemi du progrès ! Si, par sa vigilance il défend l'honneur d'une famille contre la séduction, il sera traité de bigot, de tyran, et l'on déclamera contre *l'esprit monacal.*

. . . . . .

La haine est aveugle et ne songe qu'à détruire. Les esprits les plus lumineux soumis à son empire finissent par descendre aux plus basses régions de l'intelligence, et vont se heurter sur des vérités palpables que reconnaissent les ennemis même du catholicisme." Il est de plein droit, disait Leibnitz, qu'il y ait " dans toute république, et par conséquent " dans l'Eglise chrétienne, UN SOUVERAIN " MAGISTRAT, soit que toute son autorité repose " en une seule personne, *soit qu'elle soit partagée par plusieurs.* " Ce grand homme, eut-il écrit, avec " l'Avenir, qu'en politique il n'y a ni foi ni autorité pour lier les hommes entre eux ?" Si donc on anéantit cette sainte magistrature " de la société chrétienne; si on la voue, dans la personne du prêtre, à la haine des populations par un système organisé de noirceurs et de calomnies, *si on l'enchaine* ou si on la relègue dans l'enceinte du presbytère et de la sacristie, on étouffera pareillement et l'on ensevelira dans le même tombeau la morale, d'où dépend le bonheur des familles, l'ordre et le salut public. La liberté qu'on invoque avec frénésie comme la divinité tutélaire des sociétés, doit-elle forger des chaînes pour ces hommes qui se dévouent par état au soulagement des misères les plus intimes de l'humanité sur la terre? Denys l'aréopagiste disait que les " prêtres sont les parents du christ—sacerdotes sunt parentes Christi." Héritiers de son pouvoir sur la terre et de la mission parmi les hommes, ils ne relèvent que de lui seul, et ceux qui songent à les immoler sur l'autel de la démagogie n'ont d'autre but que de s'approprier l'héritage, et malheur à eux ! car cette usurpation sacrilège, l'histoire le prouve, a toujours fini par la flétrissure des persécuteurs, la gloire de l'Eglise, *ou l'esclavage du peuple et la ruine de la patrie !*

UN AMI DE SA RELIGION.

Nouvelles et Faits Divers.

Neige.—On nous informe que dans les Townships de Dunham et Farnham, il y a près de deux pieds de neige. Nous n'en avons que très peu ici.

Vol avec effraction.—Des voleurs sont entrés il y a quelques jours dans un magasin de la rue St. François-Xavier de cette ville et en ont emporté des effets au montant de £100.

Réfugiés Hongrois.—Plusieurs officiers hongrois sont attendus aux E.-U. et doivent arriver par les prochains steamers. Il y a parmi eux des personnages de distinction.

Ecoles à Philadelphie.—Il y a 250 écoles publiques dans la ville et le comté de Philadelphie, 696 professeurs et 43,193 élèves. Chaque enfant coute $6¼. La dépense totale de l'année dernière fut de $270,876.

Chemin de Fer de l'Industrie.—Les habitans de Rawdon parlent de continuer cette route jusqu'à leur township. On pense que £6000 suffiront pour cet objet. £1000 sont déjà souscrits.

Vol de la malle.—La malle de Montréal à Berthier a été volée la semaine dernière. Un des sacs a été enlevé, déchiré et jeté sur la glace. Les voleurs espéraient sans doute y trouver de l'argent, mais il n'y en avait peu ou point du tout.

ROME.—On lit dans l'*Observateur romain* du 26 octobre :

" Outre le clergé et la municipalité de Rome, la chambre du commerce envoie une députation à Portici pour exposer au Saint-Père combien le commerce souffre de l'absence à Rome du Souverain-Pontife et faire connaître à Sa Sainteté le vœu des négociants pour qu'elle hâte le jour où l'on pourra le revoir au Quirinal et au Vatican. Les élus de la chambre du commerce sont MM. Jugami, Righelli et Costa, qui doivent partir le 27. Dès le moment (et il y a bientôt un an) où l'auguste Souverain-Pontife s'est enfui de Rome pour sauver sa liberté et sa dignité, et peut-être sa vie, menacée par la bande de factieux et de mécréants dont Rome était devenue la proie ; dans le fond de notre cœur nous avons prévu que le temps viendrait où Rome regretterait l'éloignement du Saint-Père et ferait des vœux pour son retour. Nos prévisions s'étant réalisées, fasse Dieu que maintenant se réalise le vœu des négociants, de tant d'autres bons romains et de tout l'Etat !"

—On nous écrit de Rome :

" L'exemple des vertus militaires que l'armée française n'a cessé de présenter depuis son entrée en Italie et depuis qu'elle occupe Rome, a touché le cœur de notre Très-Saint-Père le Pape. Il sait qu'elle s'est converte de gloire non-seulement par sa valeur, mais aussi par sa discipline et son dévouement à la religion. Désireux de donner un gage de bienveillance à cette brave armée qui a délivré de ses ennemis le centre du catholicisme, il s'est empressé d'accorder de nombreuses décorations aux officiers et aux soldats, et une médaille d'honneur à tous ceux qui ne recevront pas une décoration ; il a voulu aussi unir à cette munificence du souverain celle du chef de l'Eglise : un petit livre intitulé : *Le Trésor du Soldat,* vient d'être imprimé par ordre de Sa Sainteté ; ce livre, qui est un abrégé des devoirs du chrétien, contient des prières enrichies de plusieurs indulgences ; il sera distribué à tous les soldats de l'armée française. Honneur à la France, qui a envoyé ses admirables troupes rétablir sur son trône le chef auguste de la religion ! La France a encore une fois mérité le titre de fille aînée de l'Eglise ; aussi le Souverain-Pontife a-t-il pour elle une prédilection qu'il aime à manifester en toute circonstance."

—On lit dans la *Réforme allemande,* sous la date de Vienne, le 1er novembre :

" Le différend entre notre gouvernement et la Porte paraît être arrangé en ce sens que la Turquie s'oblige à interner et à surveiller sévèrement ceux des réfugiés hongrois qui ne voudront pas retourner dans leur patrie. Les négociations sont encore pendantes sur la question de savoir si notre gouvernement paiera lui-même les frais de surveillance, ou bien si la Porte doit renoncer à toute indemnité à cet égard."

—Un sculpteur ayant été chargé de faire un ange pour placer dans une église s'en acquitta, mais le représenta avec une paire de souliers ! un critique lui fit voir son erreur, et lui demanda si jamais on avait vu un ange en savattes ou en souliers ! A cette remarque, l'artiste demeura muet d'abord : se sentit mortifier, —mais recouvrant aussitôt sa présence d'esprit ; répliqua : Vous pouvez avoir raison ; mais après tout, qui a jamais vu un ange sans souliers ?

LES SALLES DU CONGRÈS.—Sénateurs et représentants vont trouver, en entrant en session, les salles de leurs séances complètement remises à neuf. La chambre des représentants surtout est ornée avec un luxe tout à fait extra-parlementaire. Une élégante corniche dorée, courant au-dessus des colones, supporte tout à l'entour une élégante draperie de couleur cramoisie ; le dais qui surmonte le fauteuil du président et les siéges des autres membres du bureau, est tendu en étoffe pareille. Le parquet a été couvert d'un riche tapis ; les siéges et les pupitres des représentants ont été revernis : tous les murs ont été peints à neuf. Les portraits de Lafayette et de Washington, ainsi que les copies de la déclaration de l'Indépendance, ont aussi reçu une couche de vernis, et les cadres ont été redorés de manière à les mettre en harmonie avec leur entourage : enfin la statue en marbre du Temps et l'horloge se détachent maintenant sur un fond bleu du meilleur effet. Le public n'a pas été oublié, et des siéges confortables ont été installés dans les galeries pour les amateurs de débats parlementaires. Le cabinet du président de la chambre, celui du secrétaire, la bibliothèque, le salle des archives, toutes les parties du bâtiment en un mot ont eu leur part de réparations et d'embellissements. La salle du sénat a subi, de son côté, une métamorphose à peu près semblable. C'est maintenant aux législateurs à se montrer dignes, par leur tenue, du sanctuaire qu'on leur a préparé.

PROVINCE DU CANADA.

Bureau du Secrétaire,
Toronto 5 Decembre, 1849.

Il a plu a Son Excellence le Gouverneur-Général de retrancher les Messieurs ci-dessous mentionnés de la Commission de la Paix, pour le District de Montréal, savoir :

Jacob DeWitt, de Montréal,
Benjamin Holmes, de Montréal,
Michael McCulloch, de Montréal,
L'Honorable Robert Jones,
William McGinnis, de St. Athanase,
John Molson, de Montréal,
Benjamin Hart, de Montréal,
William Dobie Lindsay, de St. Jean,
Peter Dunn, de Montréal,
Jean Bruneau, de Montréal,
Benjamin Brewster, de Montréal,
John Mathewson, de Montréal,
John Gordon Mackenzie, de Montréal,
Haviland LeMesurier Routh, de Montréal,
James Henry Lambe, de Montréal,
Charles Geddes, de Montréal ; et
Jacob H. DeWitt, de Chateauguay, Ecuiers.

Il a aussi plu à Son Excellence de révoquer la nomination de John Molson, Haviland LeMesurier Routh, Ecuiers, comme *Gardiens de la Maison de la Trinité de Montréal* ; Et de plus révoquer la nomination de John Gordon Mackenzie, Ecuier, comme *Commissaire* nommé sous l'Acte 10 et 11 Geo. IV, Cap. 28, pour l'amélioration et l'agrandissement du *Havre de Montréal.*

NAISSANCE.

En cette ville, le 5, Madame Jean-Baptiste-Edouard Bisson a mis au monde un fils.

DECÈS.

On recommande à vos ferventes prières l'âme de Sœur Emilie Séné dite Sœur Emilie décédée à la Providence hier soir à quatre heures âgée de 32 ans 10 mois et 13 jours, dont elle a passé en religion 6 ans 3 mois et 5 jours.

En cette ville, le 9, Dame Sarah-Ann Eddleston, fille de feu D. Eddleston, Ecr., de la marine royale, épouse de M. John Johnson, âgée de 20 ans.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVICENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se preparer a la Fete de la naissance de N.S.J.C.,

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX : Un **Ecu** la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEURS Beaux CHANDELIERS à à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très-convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix.

ALEXANDRE LEVY,
No. 119, Rue Notre-Dame.

Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons ; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

☞ Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs, pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE $65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

LE Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant, près ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront orsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis orés de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LACOURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siége du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à

L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

☞Les Papiers sous-mentionnés insèreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois:

La *Minerve*—Les *Mélanges Religieux*—L'*Echo des Campagnes*—*Gazette des Trois-Rivières*—Le *Journal de Québec* et le *Canadien*.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent*.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL,

Montréal, 29 *octobre* 1849.

JUSQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS,
Insp. Gén.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les Fournitures pour Ecoles, tellesque Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIEURS les commissaire se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré.

Belœil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE.

LE Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliâre, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faires coter et parapher.

J.-BTE. ROL LAND.

16 Novembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'ecole des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que *onze cents Sourds-Muets en Canada* étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. *Lagorce*.—Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction *gratis* à tous les S.-Muets indigens de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schelings et demi par mois.—Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge.—Dans le cas où les parens préféreraient fournir eux mêmes les alimens il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schelings par mois.—Ceux dont les parens sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligens, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadère des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septembre.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,		in-8
Do	do do	in-12
Do	do do	in-18
Do	des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral,		in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36		
Do	des petits enfans	in-32
Do	des enfans pieux,	in-32
Do	de l'enfance chrétienne,	in-18
Do	Morale et Littéraire,	in-12
Do	Instructive et amusante,	in-18
Do	Cathalique de Lille,	in-18
	Etc., etc., etc.	

—— AUSSI: ——

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
21 mai 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, a vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Ile des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acre.

Township de Chichester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
" 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
" 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
" 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à a 59 eres.
" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
" 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
" 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
" 2me, Lots 34 et 35, ½ dans l'Est, 50 acres chaque.
" " Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres
" 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.
" 6me, Lots 1 a 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 a 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

Rang A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.
" 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
" 2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 52 a 162 acres.
" 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.

10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 *août* 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substituts, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiées que conformement à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'etablissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient duement payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Motréal, 7 aout 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de *François Xavier Bastien*, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 *aût* 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth

Montréal. 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

Collège de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisie *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quatier.

Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES

EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau)
Protocarbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)
Sulphate de Soude (en petite quantité)
Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.
Chlorure de chaux (en abondance)
Chlorure de Magnésie (en petite quantité)
Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorydriques, carboniques et sulphuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dypepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien signe de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorhee, la sterilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dependants d'une asthéme locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts, de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra a un prix bien modéré, vû la facilité du transport de St. Hyacithe à ces autres places, et vû aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaitre les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Ginguet, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magazins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES de FLEURS venant de PARIS par le *Paquet de Baltimore* qui fait voile du Hâvre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Artichauts	Asperges
Brocoli	Betteraves
Capucines	Concombes
Cerfeuils	Sariettes
Laitue	Melons
Moutard	Oignons
Persil	Panais
Raves	Rhubarbe
Safiran	Sauge
Epinards	Sariette
Tabacs	Navet
Fèves	Pois-fleurs
Choux-fleurs	Citrouille
Carottes	Romarin
Féves rouges	Choux de Savoie
Betteraves blanches,	Thym
Poireaux	Tomates
Marjolaine	etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN &c. CIE.

172, rue St. Paul. coin du Carré de la Douane.

Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendus de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente	0	0	7½
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	1½
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX*.

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF.
JOS. LAROCQUE, PTRE.